



HAL
open science

Les archives d'entreprises en France

Henri Zuber, Roger Nougaret

► **To cite this version:**

Henri Zuber, Roger Nougaret. Les archives d'entreprises en France. La Gazette des Archives , 2006, 204 (4), pp.171-187. 10.3406/gazar.2006.3834 . hal-04436457

HAL Id: hal-04436457

<https://hal.science/hal-04436457>

Submitted on 3 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les archives d'entreprises en France

Roger Nougaret, Henri Zuber

Citer ce document / Cite this document :

Nougaret Roger, Zuber Henri. Les archives d'entreprises en France. In: La Gazette des archives, n°204, 2006-4. Les archives en France. pp. 171-187;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2006.3834>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_204_4_3834

Fichier pdf généré le 12/05/2018

Résumé

Après avoir rappelé la lente, mais certaine prise en compte des archives d'entreprise par les services d'archives publics au XXe siècle, dont le point d'arrivée est l'ouverture du Centre des archives du monde du travail de Roubaix en 1993, les auteurs relèvent le phénomène relativement massif de création de services d'archives propres aux entreprises dans les années 1990. Ces nouveaux services d'archives se signalent par la nécessité d'une adaptation constante aux contours mouvants des activités, et évoluent sous des statuts différents, selon que leurs fonds soient de nature publique ou privée. En tout état de cause, les archivistes d'entreprises trouvent au sein de l'Association des archivistes français un lieu de réflexion et d'échanges qui est pour eux unique sur le plan professionnel : les publications de la section des archives économiques et d'entreprise se sont en effet multipliées ces dernières années et les débats professionnels récents (référentiel métiers, records management) ont souvent été lancés au sein de l'AAF depuis la section. Les liens avec la recherche historique, de même que la prise en compte interne par les entreprises de la valorisation des connaissances et du patrimoine, ont en vingt ans atteint un niveau de qualité qui s'explique par la meilleure identification et la plus grande ouverture des fonds. L'archiviste d'entreprise, responsable de cette évolution, devra savoir sauvegarder son identité dans le cadre original d'un service d'archives intégré.

Abstract

Business Archives in France.

After recalling the recognition which business archives have slowly but surely gained from state archival services across the 20th century, culminating in the opening of the Centre for Business and Labour Archives in Roubaix in 1993, the authors address the relatively widespread phenomenon of archival services being created within companies themselves, in the 1990s. These new archival services are characterised by the need to adapt constantly to the changing orientation of business activities and they are subject to varied legislation, depending on whether their holdings are public or private. Regardless of these differences, the French Archival Association (AAF) provides a context for reflection and exchange for business archivists which is unique in the profession : publications from the section of economic and business archives have increased over the last years and professional debate (professional terms of reference, records management) has often been initiated by this section also. Links with historical research have improved radically over the last 20 years, as has the valorisation of knowledge and heritage by businesses internally, which can be explained by better identification and openness of archival holdings. The business archivist, who is responsible for these developments, will have to learn to protect his specific identity in the new framework of an integrated archival service.

LES ARCHIVES D'ENTREPRISES EN FRANCE

HENRI ZUBER ET ROGER NOUGARET

Si, dans les entreprises comme ailleurs, la cause des archives ne doit jamais cesser d'être plaidée et n'est jamais totalement gagnée, les auteurs de ces lignes, pour avoir eu plusieurs fois l'occasion de décrire la situation des archives d'entreprises dans les dix dernières années, peuvent écrire, peut-être pour la première fois, que les archives d'entreprises sont arrivées en France, à l'orée du troisième millénaire, à un stade de relative maturité. Qu'il s'agisse en effet de la reconnaissance de la fonction «archives» dans les entreprises, de la professionnalisation de cette fonction aussi bien à l'intérieur des entreprises que chez les prestataires, de sa place dans les différents métiers de l'information, des relations des archivistes d'entreprises avec les différents partenaires de la recherche historique et des archives publiques, ou bien encore des réalisations collectives menées à bien à travers l'Association des archivistes français, l'on voit bien que la profession est sortie d'un âge pionnier que l'on finissait par ne plus voir se terminer.

Après un rappel historique de cette évolution, nous nous interrogerons sur les questions posées aujourd'hui à la profession dans les entreprises.

Evolution des archives d'entreprises au XXe siècle

La tradition française fait de l'Etat le moteur de la prise de conscience de l'importance des archives dans les entreprises et de leur organisation. Des travaux d'archivistique récents¹ ont toutefois permis d'établir que les nécessités de la gestion ont bien entendu amené depuis longtemps les

¹ Voir Paul Delsalle, *Une histoire de l'archivistique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 205-206. L'exemple du Crédit Lyonnais s'appuie sur un mémoire de DESS d'archivistique de Laurent Ducol, soutenu en 1995 à l'Université de Mulhouse.

entreprises à organiser leurs archives et même à faire de l'archivistique comme M. Jourdain faisait de la prose. La construction successive de deux centres d'archives parfaitement équipés en 1874 à Lyon et en 1891 à Paris montre qu'une société alors jeune comme le Crédit Lyonnais (fondé en 1863) plaçait cette préoccupation au cœur des bonnes pratiques d'organisation que les nouvelles banques de dépôt se devaient d'avoir, pour prétendre tirer d'une organisation industrielle un avantage sur des établissements plus traditionnels.

Les premières actions de l'Etat menées en direction des archives d'entreprises datent des années 1925-1930 et sont liées à un souci de préserver les archives historiques. L'Inspecteur général des Archives Charles Schmidt² appela alors à la sauvegarde des archives d'entreprises et joignit ses efforts à ceux de l'école historique des *Annales* qui mettait à l'honneur les études d'histoire économique et sociale.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Directeur général des Archives de France, Charles Braibant, créa en 1949 une section des archives privées, économiques et du microfilm aux Archives nationales. La mission de sauvegarde de ce service était d'autant plus importante que de nombreuses entreprises de premier plan avaient été nationalisées au lendemain de la guerre ou quelques années avant : parmi celles-ci, les grandes banques, les sociétés d'assurances, les transports ferroviaires et aériens, la production et la distribution de gaz et d'électricité, les sociétés pétrolières, les charbonnages et même des entreprises non stratégiques comme Renault. Le service était doublé d'un comité de sauvegarde des archives économiques, chargé de sensibiliser les entreprises à la conservation de leurs archives et de susciter dépôts et dons aux archives publiques.

Très volontariste dans le contexte de la Reconstruction, l'Etat entendit faire entrer dans les dépôts d'archives nationaux les archives des établissements publics et des sociétés nationalisées³. Malgré l'inlassable activité déployée par Bertrand Gille, conservateur du service des archives

² Charles Schmidt, "L'organisation rationnelle des entreprises : les archives privées et l'histoire", in *Annales d'histoire économique et sociale*, t. II, 1930, p. 64-66. En 1937, Georges Bourgin, secrétaire général des Archives nationales, lançait un appel aux banquiers pour qu'ils instituent un service d'archives dans leurs établissements ou bien confient leurs archives aux dépôts publics (in *Problèmes contemporains de banque et de bourse, V^e congrès international de banque et de technique bancaires*, p. 23-29, Paris, Banque, 1937).

³ Le Conseil d'Etat, saisi par la Direction des Archives de France, émit le 29 novembre 1959 un avis confirmant les prétentions de l'administration.

économiques et pionnier de l'histoire d'entreprise, les résultats furent plus modestes que ce qui était espéré, faute de moyens budgétaires à la hauteur des ambitions affichées. D'autre part, cette politique était essentiellement axée sur le sauvetage des archives à valeur historique et laissait de côté le problème de la gestion courante des documents dans les entreprises. Néanmoins, quantité de fonds furent sauvés. Un premier inventaire publié par Bertrand Gille en 1957 donne une idée des résultats obtenus⁴. Son introduction est la première doctrine solide sur les archives d'entreprises et sa typologie documentaire, quoique vieillie, rend encore d'utiles services.

Dans les années qui suivirent, l'Etat continua à s'intéresser aux archives d'entreprises, comme en témoigne la tenue en 1973 d'un congrès des Archives de France, consacré à ce thème et s'appuyant sur une enquête nationale, mais ces années restent caractérisées par l'absence de moyens, du côté de l'Etat, et un manque d'intérêt pour cette question, de la part des chefs d'entreprises⁵.

C'est en 1974 que l'entreprise Saint-Gobain (qui vient alors de fusionner avec Pont-à-Mousson) crée le premier service d'archives d'entreprises dirigé par un professionnel (le chartiste Maurice Hamon) : l'organisation efficace des archives vivantes et intermédiaires est mise sur le même plan que la valorisation des archives historiques, dans une complémentarité revendiquée⁶. Saint-Gobain va servir de référence et faire des émules, notamment dans le secteur des entreprises publiques⁷. Ajoutons qu'un colloque organisé à Blois, aux archives de Saint-Gobain, en 1985, s'est

⁴ Bertrand Gille, *Etat sommaire des archives d'entreprises conservées aux Archives nationales*, tome I, Paris, Archives nationales, 1957.

⁵ Isabelle Brot, "Les archives d'entreprises aux Archives nationales", *La Gazette des archives*, 1974, n° 84, p. 9-18 et Françoise Hildesheimer, "La place de l'Etat ou vingt ans après" in *Les archives du monde du travail*, actes du XXXIIIème congrès des Archives de France, 5-7 octobre 1993, Paris, Archives nationales, 1995, p. 9-19.

⁶ Maurice Hamon, "Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et les archives", *La Gazette des archives*, n° 106, 1979, p. 176-190.

⁷ Les entreprises publiques, peut-être plus sensibles aux questions de la mémoire, présentaient l'avantage d'offrir aux conservateurs des archives publiques, alors quasiment les seuls sur le « marché », une certaine fluidité de carrière, en permettant des allers et retours (à vrai dire peu fréquents) entre administration et entreprises. C'est ainsi que Total et Elf Aquitaine (pétroles), la SNCF (chemins de fer), EDF (électricité), la RATP (transports parisiens), la Caisse des dépôts et le Crédit Lyonnais (banques) ont professionnalisé leurs services.

alors voulu comme l'acte fondateur de la *business history* à la française⁸. C'est dire ici ce que la profession doit à Maurice Hamon.

1983 marque le début d'un nouvel élan impulsé par les Archives de France, qui capitalisent sur le renouveau de l'histoire des entreprises, la réhabilitation des entreprises dans l'opinion et l'attention portée par le gouvernement socialiste d'alors à la culture en général et au patrimoine industriel en particulier. D'importantes nationalisations effectuées en 1982 font entrer les archives des entreprises concernées dans le champ d'application de la loi sur les archives promulguée en 1979. En point d'orgue de cette évolution, le gouvernement décide en 1983 de programmer la création de cinq à six centres régionaux d'archives du monde du travail et de lancer préalablement une grande enquête nationale sur les « archives du monde du travail » tenant lieu de recensement, idée émise dès 1971⁹. En raison de restrictions budgétaires, un seul centre est aménagé dans l'ancienne filature Motte-Bossut à Roubaix, dans le Nord de la France. Inauguré en 1993, le Centre des archives du Monde du Travail (CAMT) voit sa vocation régionale initiale étendue au territoire national et devient l'outil de la politique des Archives nationales en matière d'archives d'entreprises.

Ce contexte favorable au patrimoine industriel a permis l'éclosion d'initiatives locales qui se sont durablement enracinées : fondé sous un statut d'association en 1983 grâce à l'aide de la ville, de l'université et de la chambre de commerce de Mulhouse, et à l'activité de son animatrice Florence Ott, le Cérare (Centre Rhénan d'archives et de recherches économiques)¹⁰, contribue à la sauvegarde des archives économiques de Haute-Alsace et a servi de centre d'application à de nombreux jeunes archivistes en formation à l'université de Mulhouse. A Lyon, c'est la Fondation Marius Berliet, fondée par Paul Berliet en 1982, qui s'attache à conserver, au delà du souvenir de ce grand constructeur de camions, le patrimoine du camion français, sauvegarde concernant au premier chef les véhicules, mais aussi la mémoire écrite. Au Creusot, une des capitales de la métallurgie et berceau de la dynastie des Schneider, l'académie François Bourdon, créée en 1985, joint dans le domaine documentaire, ses efforts à ceux de l'Ecomusée dans le domaine muséal. C'est une des caractéristiques

⁸ Maurice Hamon, Félix Torrès (dir.) *Mémoire d'avenir, l'histoire dans l'entreprise*, Paris, Economica, 1987.

⁹ Isabelle Brot, *op. cit.*, p. 15.

¹⁰ Florence Ott, "Le Centre Rhénan d'Archives et de Recherches Economiques de Mulhouse" in *Les archives du monde du travail, outil de gestion et patrimoine culturel*, Mctz, 1989, p. 93-94.

des années 1980 : l'élan donné aux musées, écomusées et au patrimoine a bénéficié aux archives, même si ce secteur n'a pas disposé des mêmes moyens. Cet essor peut être perçu également dans les initiatives de l'association «Patrimoine et mémoire d'entreprises», créée en 2001, qui vise, sur le modèle de ce qui a été présenté plus haut, à susciter une démarche patrimoniale, concernant également les archives, qui soit issue du milieu même de l'entreprise¹¹.

Pourtant, cette approche traditionnelle, décalquée des méthodes des services publics d'archives, ne suffit pas à rendre compte de l'important développement des services d'archives d'entreprise dans les années 1990. Au cours de ces années, la fonction «archives» a acquis un véritable droit de cité dans le monde entrepreneurial français, car les managers ont perçu l'information opérationnelle comme une des fonctions supports susceptibles d'améliorer l'efficacité de l'entreprise et de lui fournir un avantage concurrentiel. L'importance croissante des démarches «qualité» et sécurité (plan de continuité d'activité par exemple) a entraîné une demande de documentation fiable des processus et des projets : les archivistes ont su trouver leur place et proposer des services s'inscrivant dans ces préoccupations. Les entreprises ont pu également, parce que l'offre existait désormais, recruter de jeunes diplômés d'archivistique formés à l'Université. Ces jeunes professionnels ont modernisé l'image de la fonction «archives» et ont, à leur tour, imprégné l'archivistique de préoccupations et de démarches propres au monde de l'entreprise¹².

Avec les recherches relatives au sort des avoirs juifs pendant et depuis la dernière guerre mondiale, s'est ajoutée à partir de 1997 une nécessité juridique, voire judiciaire et morale, non exclusive de l'histoire et de la gestion : le besoin pour les banques et les sociétés d'assurances, principalement, de retracer l'histoire des comptes ou des polices d'assurances de leurs clients, afin de faire la lumière sur cette période, notamment sur les mécanismes de spoliation et de restitution, et de

¹¹ La première journée d'études de cette nouvelle association s'est tenue en novembre 2002 et a réuni l'ensemble des acteurs du patrimoine industriel (entrepreneurs, archivistes, conservateurs, chercheurs).

¹² Voir à ce propos, *infra*, le paragraphe consacré aux réalisations de la section des archives d'entreprises de l'Association des archivistes français.

permettre les réparations qui se révéleraient nécessaires¹³. Sur le strict plan des archives, les enseignements tirés par les établissements ont été importants : nécessité de disposer de spécialistes formés pour mener une recherche archivistique complexe, allant au delà des archives d'une société donnée¹⁴, nécessité de conserver sur le très long terme certains types de documents permettant de retracer une situation ou d'établir des droits. Si la question de la Shoah est évidemment totalement exceptionnelle, notamment par sa dimension morale, il n'en reste pas moins que la judiciarisation de la vie des affaires, sous l'influence des Etats-Unis, conduit les entreprises à veiller plus précisément qu'auparavant à la conservation des moyens de preuve.

Les archives d'entreprises en France aujourd'hui : acquis, problèmes et perspectives

L'archiviste d'entreprise en France : une adaptation permanente

Si l'on perçoit bien quelques lignes de force dominantes, il n'est pas aisé de proposer un tableau des archives d'entreprises en France, du fait de l'extrême variété des situations à l'intérieur de chaque entreprise : suivant le secteur, l'ancienneté ou la culture de l'entreprise, le choix des dirigeants, mais aussi la personnalité des archivistes, le champ d'intervention du service d'archives peut se limiter à la mise en valeur du patrimoine écrit, ou bien embrasser aussi le patrimoine matériel, et s'étendre ou se limiter à l'information documentaire dans le sens le plus opérationnel du terme. Le rattachement fonctionnel des services varie donc d'une entreprise à l'autre : secrétariat général, services généraux, direction juridique, service de la communication. Cette plasticité des organisations, associée à un souci permanent ou récurrent de rentabilité, permet éventuellement de définir les

¹³ Voir Roger Nougaret, « Les archives des banques et la question des avoirs juifs », *Entreprises et Histoire*, 1999, n° 22, p. 200-204 ». Voir aussi, *Synthèse de la Mission d'étude sur la spoliation des juifs de France*, Paris, La Documentation française, 2000, 71 p.

¹⁴ C'est ainsi que plusieurs établissements bancaires ont recruté à cette occasion des archivistes professionnels.

services d'archives des entreprises par rapport à leurs homologues du secteur administratif mais ne suffit pas à en rendre compte totalement¹⁵.

La mobilité des frontières entre métiers dans l'espace des entreprises se double d'une mobilité dans le temps : les entreprises sont en effet soumises aux aléas de la vie des affaires et aux fusions et acquisitions dans le temps. Les organisations sont donc régulièrement revues, ce qui influe sur le travail même de l'archiviste, et notamment sur la mise à jour des tableaux de gestion ; surtout ces regroupements sont susceptibles de mettre en péril services et archives elles-mêmes. Les années récentes ont notamment vu les fusions de très grands groupes : le pétrolier Total avec Fina puis Elf-Aquitaine, la Banque nationale de Paris avec la banque Paribas, le sidérurgiste Usinor avec Arbed et Aceralia, pour former Arcelor, le Crédit Agricole avec le Crédit Lyonnais, le fabricant d'aluminium Alcan avec Pechiney, le pharmacien Sanofi avec Synthélabo puis avec Aventis... Les conséquences sur les archives ne paraissent pas avoir été négatives et, dans la plupart des cas, le professionnalisme l'a emporté, permettant, soit de joindre les forces de deux équipes professionnelles, soit d'étendre au niveau du nouveau groupe les bonnes pratiques de l'absorbant ou de l'absorbé. Les économies d'échelle ainsi réalisées évitent, dans le domaine patrimonial, la déshérence de fonds : c'est ainsi que, telle une poupée russe, la Société générale est en mesure d'offrir aux chercheurs une palette diversifiée de fonds d'archives, provenant des établissements intégrés dans son groupe, allant de la banque universelle (Société générale) à la banque locale (Crédit du Nord, Sogénal) et à la banque privée (Mirabaud) ou d'affaires (Banque de l'union parisienne). Dans ce tableau, quelques ombres : si l'on peut se féliciter que le Crédit Foncier de France, pris dans l'engrenage de la fusion avec les Caisses d'Épargne, ait décidé de confier ses archives au CAMT plutôt que de les détruire, il ne semble pas que le groupe Vivendi, tourné vers les mirages de la nouvelle économie, ait pris grand soin d'un patrimoine qui le rattachait à un passé dont il souhaitait se détourner¹⁶.

¹⁵ Sur ce sujet, l'article enthousiaste et détaillé de Sylvie Dessolin, « Un homme nouveau : l'archiviste d'entreprise » reste d'une grande actualité, *La Gazette des archives*, 154 (3^e trimestre 1991), p. 147-176.

¹⁶ Voir la présentation des archives historiques de la Compagnie générale des eaux (groupe Vivendi) par Alain Jacquot dans *Entreprises et Histoire*, n° 30, septembre 2002, p. 171-173.

Le statut des archives d'entreprises

Un point particulièrement détaillé a été effectué sur la question du statut de archives d'entreprises par le regretté Hervé Bastien¹⁷.

Les archives produites par les entreprises publiques sont, de par la loi française sur les archives, de nature publique. Malgré cette définition en apparence évidente, les « entreprises publiques » constituent un ensemble composite.

Sont considérées comme publiques, et donc soumises au contrôle scientifique et technique de l'Etat par leur statut, les archives :

- des établissements publics à caractère industriel et commercial, comme la RATP, la SNCF, et jusqu'à la fin de 2004, EDF-GDF ;
- des sociétés commerciales de droit privé, à capital social entièrement ou majoritairement public, dont les pouvoirs publics possèdent au moins 50% du capital social.

Par ailleurs, la loi stipule également que les « organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public » produisent des archives publiques. C'est par exemple le cas, en principe, de tous les opérateurs de transport urbain dont toutes les archives liées à la réalisation du contrat passé avec l'autorité de tutelle seraient donc publiques. La difficulté d'application de la loi est malheureusement patente. Dans son rapport remarqué de 1996 sur les archives en France, le juriste Guy Braibant constatait l'ambiguïté de la notion d'entreprises publiques introduite par la loi de 1979 sur les archives, alors que l'on parlait jusqu'ici d'entreprises «du secteur public». Il estimait que l'extension de cette définition se révélait excessive à l'usage et préconisait de ne retenir pour une future loi que les établissements publics et les organismes privés chargés d'une mission de service public¹⁸.

¹⁷ D'Hervé Bastien, voir notamment «Les entreprises publiques : évolution juridique et statut des archives» dans *Actes du XXXIIIe congrès des Archives de France*, Paris, 1994, et son magistral *Droit des archives*, Paris, Documentation française, 1996.

¹⁸ Guy Braibant, *Les archives en France. Rapport au Premier ministre*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 26-27.

Pour les entreprises de droit privé n'accomplissant pas une mission de service public, les archives sont des archives privées. A ces dernières, s'applique la notion de patrimoine national ou local dont la conservation se justifierait éventuellement au titre de la mémoire nationale. Les conditions d'entrée de ces archives dans les services publics d'archives sont semblables à celles régissant les archives des particuliers. De l'achat au dépôt en passant par le don, le legs, la dation ou la préemption par les pouvoirs publics, ces fonds entrent dans les archives publiques au titre du patrimoine que représentent les archives d'entreprise. Ces archives peuvent faire l'objet d'un classement, qui emporte un certain nombre d'obligations et de protections, notamment en matière d'exportation, comme tout fonds d'archives privées. Enfin, l'attention des responsables des services d'archives publics a été attirée sur le sort des archives lors de la liquidation des entreprises en faillite.¹⁹

Une organisation collective efficiente à travers l'Association des archivistes français

Les 250 adhérents de la section des archives d'entreprises, au sein de l'Association des archivistes français, témoignent de la très forte dynamique acquise en une dizaine d'années.

Les journées d'études de la section, au printemps et à l'automne, sont l'occasion de rencontres thématiques ponctuées de visites de sites, permettant un recyclage permanent et des échanges entre les différents partenaires que peuvent être les archivistes d'entreprises, les prestataires en archivage, les spécialistes de disciplines voisines et l'Université. Les thèmes abordés, qu'il s'agisse de patrimoine industriel, de rencontres avec des universitaires ou de gestion de l'information au sens le plus large du terme, illustrent la multiplicité des enjeux des archives d'entreprise.

La variété des parcours professionnels de ses membres et des situations vécues dans leurs entreprises respectives permet à la section d'aborder un large spectre de problèmes sous de multiples angles de vue.

¹⁹ Loi 85-98 du 25 janvier 1985 : «avant toute destruction des archives du débiteur, le liquidateur en informe l'autorité administrative compétente pour la conservation des archives».

Les échanges et séances de travail en sous-groupes spécialisés débouchent sur des réalisations concrètes au service de la profession, tant dans le domaine informationnel que patrimonial. La section a ainsi édité des publications, dont certaines, pour les sujets concernés, sont de véritables *best sellers*, tel le *Guide des délais de conservation*. Ces documents diffusent information et bonnes pratiques très au delà du cercle des professionnels, notamment à l'intention des entreprises ne disposant pas d'archivistes. Parmi ces réalisations collectives, il convient de citer :

Les archives dans l'entreprise. Guide des délais de conservation des documents communs aux entreprises, Paris, AAF, 1997 ;

Guide des archives des entreprises et organismes du Monde du travail (coordonné par R. Nougaret), Paris, AAF – CNRS éditions, 1998 ;

Archiver. Guide des procédures existantes. Mieux maîtriser l'information dans l'entreprise (dir. Frédérique Fleisch), Paris, RATP-AAF, 2004.

A travers un *Référentiel des métiers et compétences* de l'archiviste d'entreprise qu'elle élabore actuellement, la section vise également à promouvoir le métier d'archiviste, en le définissant dans le contexte de tous les métiers de l'information, mais aussi en précisant les compétences d'un archiviste suivant le degré d'expertise, de manière à faciliter son employabilité et, pour certains, la validation d'acquis professionnels.

L'essor du Records Management

Nul ne prétendra que la notion de *records management* (RM) est apparue dans le monde de l'entreprise. Ce sont en effet les archivistes américains qui, se penchant sur la production administrative gouvernementale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ont réfléchi à la façon d'intervenir le plus en amont possible dans les services.

Le RM constitue toutefois un enjeu important pour l'archiviste d'entreprise. Il lui permet dans un premier temps de faire reconnaître l'« utilité sociale » de son métier, au service de l'organisation, c'est-à-dire de l'entreprise. Il lui permet ensuite de parler un langage que les responsables de dossiers, producteurs d'archives, sont prêts à entendre, celui de la qualité. C'est une question fondamentale que celle d'arriver à prouver aux décideurs que les archives ne sont pas seulement une question de logistique, de

gestion immobilière ou de gestion interne des espaces dans un établissement. A ce titre, l'inscription de leur action dans une démarche de management de projet ou de management par la qualité est de plus en plus fréquente et les archivistes d'entreprise sont désormais rejoints en cela par leurs collègues des services publics.

Depuis la publication en France en 2002 de la norme internationale ISO 15 489, les archives au sens large disposent d'un outil de travail pour implanter la fonction « archives » dans les entreprises sur le plan de la gestion de dossiers courants²⁰.

L'émergence des prestataires en archivage

Il n'est pas inintéressant de constater que la préoccupation de l'externalisation est apparue dans les archives d'entreprise. En effet, à partir du moment où une activité n'est pas considérée comme faisant partie du cœur de métier, elle peut faire l'objet d'une démarche de sous-traitance. C'est une réalité qu'a découverte le monde des archives des entreprises privées depuis de nombreuses années et qui gagne aujourd'hui les archives publiques. Le plus souvent, une pure logique de coûts peut amener l'entreprise à externaliser. L'argument du cœur de métier peut d'ailleurs être retourné : lorsque l'entreprise considère l'information comme vitale et stratégique, elle peut vouloir conserver le contrôle des archives en interne. Des solutions mixtes sont apparues dans bon nombre d'entreprises, qui manifestent la volonté de contrôler le processus, de profiter de la souplesse de stockage offerte par les prestataires et/ou de garder des solutions de repli en cas de problème avec un prestataire, la sortie d'un contrat s'avérant une des questions les plus épineuses.

Les premières sociétés d'archivage sont apparues en France dans les années 1960 (Eco-Arc, 1964) : pendant longtemps, les seules prestations offertes étaient des services de manutention et de stockage. Ces prestations continuent à être offertes, dans des conditions qui s'améliorent, notamment

²⁰ La lecture de ce texte, si l'on arrive à dépasser le « jargon » société de l'information, ne peut que positionner de façon très favorable les archives : *Information et documentation – Records management – Partie 1 : principes directeurs, - Partie 2 : Guide pratique, NF ISO 15 489, AFNOR, 2002.*

à la suite de la réflexion suscitée par les incendies importants survenus dans plusieurs sites (Société Eco-Arc au Havre en 1998, société Intradis-Recall à Roye en 2002).

De plus en plus toutefois, dans un marché à forte concentration, les prestataires élargissent leur domaine d'intervention, qu'il s'agisse du traitement intellectuel des archives ou de la gestion des contenus, dans le cadre d'une appréhension globale des ressources documentaires de l'entreprise (c'est ce qu'il est convenu d'appeler la gestion des connaissances, ou même *knowledge management*, KM). Les principales sociétés proposent notamment des logiciels d'archivage très complets qui illustrent les progrès réalisés par cette profession.

Pour assurer une garantie de prestation minimale, un regroupement de prestataires en archivage s'est constitué il y a quelques années. Cette association, PAGE, a obtenu l'homologation par l'association française de normalisation (AFNOR) de la norme Z45-350 « Prestations en archivage et gestion de documents sur support papier » en 2002.

Dans le cadre de la section des Archives d'entreprise, un groupe de travail a rassemblé en 2003 tous les éléments disponibles sur ce sujet du recours à un prestataire et offre à tous les archivistes des conseils sur la façon d'établir un cahier des charges, en fonction du service recherché.²¹

L'Etat comme animateur et ultime recours ?

Comme cela a été dit précédemment, le Centre des archives du monde du Travail est devenu l'outil de la politique de l'Etat en matière d'archives d'entreprises. Le champ de la collecte s'est d'ailleurs élargi non seulement aux organisations syndicales ouvrières et patronales, mais aussi aux acteurs du monde du Travail au sens large : administrateurs, ingénieurs, prêtres-ouvriers..., auxquels il faut ajouter les architectes.

Faute de moyens, mais aussi du fait de la prise en charge par certaines entreprises de leur politique patrimoniale et du retour au secteur privé de

²¹ Le rapport de ce groupe de travail peut être consulté sur le site de l'AAF, www.archivistes.org, sous les pages de la section « Archives d'entreprise ».

nombre de grandes entreprises, l'Etat a abandonné une illusoire politique d'exhaustivité et d'exclusivité qui avait pu prévaloir jusqu'au début des années 1980. Le CAMT cherche plus volontiers à susciter et encourager des mesures au sein même des entreprises, en les aidant au besoin sous la forme de conseils et de formation. Le Centre constitue aussi, ce qui n'est pas rien, le lieu de dernier recours pour conserver les archives historiques d'entreprises en déshérence ou ne souhaitant plus assumer cet effort de conservation.

Grâce à la variété des fonds d'archives collectés et classés, une méthodologie de classement proposant des cadres de classement différenciés selon le type d'entreprise a pu être mise au point.

Enfin, le CAMT s'est affirmé comme un lieu de la recherche en histoire des entreprises, grâce à une salle de lecture accueillante aux chercheurs mais aussi grâce à un remarquable site internet²² visant à mettre rapidement à disposition, suivant les normes internationales de description, un très grand nombre d'inventaires de fonds d'archives. Merveilleux outil, le CAMT est devenu, sous l'impulsion de ses responsables successifs, un pôle de recherche sur le monde du travail et de l'entreprise au sens large. Il n'en est pas moins vrai qu'un seul centre, situé dans la partie septentrionale du pays, ne peut jouer un rôle de rassemblement unique des ressources documentaires patrimoniales, issues du monde de l'entreprise pour l'ensemble du territoire. La logique d'une politique multipolaire de collecte reste, vingt ans après la grande enquête de 1983, d'une parfaite actualité, que l'on reprenne l'idée de centres interrégionaux, ou que l'on confie aux services d'archives publiques une véritable mission de collecte de ce type de patrimoine écrit.

Les liens avec la recherche historique : l'âge de maturité

Le temps des grandes thèses d'histoire économique et des entreprises en France (années 1960 et 1970) correspond à un âge de relative fermeture des archives d'entreprises, où peu de services étaient organisés et où l'accueil de chercheurs relevait le plus souvent de mesures individuelles et

²² www.archivesnationales.gouv.fr/camt/

exceptionnelles ; aujourd'hui paradoxalement, au début du XXI^{ème} siècle, alors que les historiens de l'économie et des entreprises semblent craindre un déclin de leur discipline²³, la situation a bien évolué : le nombre d'entreprises ouvrant en permanence leurs archives aux chercheurs est respectable, le phénomène s'est banalisé et les délais de communicabilité n'offrent pas d'obstacles insurmontables à des recherches jusqu'aux années 1970.

En outre, à l'initiative des services d'archives et surtout des comités d'histoire qui ont fleuri dans les vingt dernières années, de nombreux guides ont vu le jour pour faciliter la tâche des chercheurs : après la région Rhône-Alpes, les transports parisiens, l'électricité, l'industrie du tabac... sont couverts par des travaux très complets de recensement des sources²⁴. L'existence de comités d'histoire peut laisser croire que l'archiviste serait cantonné à des tâches d'auxiliaire, laissant le noble travail à des universitaires plus qualifiés : de fait, la coexistence de ces structures est plus que profitable pour chacune des parties, insérant l'archiviste dans le circuit de la recherche et sensibilisant l'historien aux problématiques des archives et du fonctionnement de l'entreprise.

La maturité s'exprime aussi dans le choix des problématiques : une plus grande familiarité de l'opinion avec les questions de l'histoire de la dernière guerre mondiale permet aux archivistes de travailler de concert avec les historiens sur les sources et problèmes de l'histoire des entreprises sous l'Occupation, dans le cadre d'un groupe de recherche (GDR) du CNRS sur la période 1939-1945²⁵. Ce thème était à peine imaginable lors du colloque de Blois en 1985.

²³ «Comment peut-on enseigner l'histoire économique aujourd'hui », table ronde, *Historiens et géographes* (dossier « Où va l'histoire économique ? »), n° 380, octobre 2002, p. 271.

²⁴ Quelques exemples : François Robert, *Les archives d'entreprises en Rhône-Alpes aux XIX^e-XX^e siècles, Guide documentaire*, Lyon, MRASH, 1993-1994, 2 vol. ; Muriel Le Roux, Benoit Oger, *Guide du chercheur. Pour une histoire de la Poste aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Bulletin du Comité pour l'histoire de La Poste, 1998-1999 ; Henri Zuber (dir.), *Guide des sources de l'histoire des transports publics urbains à Paris et en Ile de France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Les publications de la Sorbonne, 1998 ; Arnaud Berthonnet, *Guide du chercheur en histoire de l'électricité*, Caen, Éditions de la Mandragore/EDF, 2001 ; Gérard Emptoz, Valérie Marchal, *Aux sources de la propriété industrielle. Guide des archives de l'INPI*, Paris, INPI, 2002 ; Muriel Eveno, Paul Smith, *Guide du chercheur. Histoire des monopoles du tabac et des allumettes en France, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, éd. J. Marseille, Altadis, 2003.

²⁵ La Caisse des dépôts, la SNCF, le Crédit Lyonnais et la Banque de France ont ouvert leurs archives et scruté ou fait scruter leur passé, puis publié des actes de colloques ou des ouvrages de recherche collective sur ce thème.

Quelle prise en compte du patrimoine de l'entreprise par elle-même?

Nous avons évoqué les immenses possibilités que nous semblait contenir la gestion des connaissances (KM) pour un meilleur fonctionnement des entreprises, mais aussi des organisations au sens large. Il semble que cette démarche devrait logiquement conduire à la constitution d'archives définitives d'une immense richesse. La question qui se pose dans ce contexte serait donc plus celle de la présence de l'archiviste face à ce processus que celle de l'existence d'une ressource documentaire qui ne peut que devenir plus riche en contenu.

La création, déjà mentionnée, en 2001 de l'association « Patrimoine et mémoire d'entreprises » avait pour but de compléter l'action des pouvoirs publics et du Comité d'information et de liaison et de promotion de l'archéologie industrielle, dans la difficile question de l'identification et de la conservation du patrimoine industriel. Il s'agissait de fédérer les initiatives issues de l'entreprise elle-même, comme les nombreux comités d'histoire et de réfléchir à l'argumentaire à présenter aux décideurs en vue de les sensibiliser à une démarche de sauvegarde²⁶. L'expérience prouve que cette démarche est longue à mettre en place, qu'elle est toujours susceptible d'être remise en cause, mais qu'elle représente un excellent appui de l'activité « archives » et que l'archiviste est en général bien inspiré d'être parmi les pilotes de ces opérations de mise en valeur du patrimoine. De ce point de vue, les Journées du patrimoine annuelles, organisées par le ministère de la Culture, constituent toujours un moment propice pour faire mieux connaître cette dimension de l'entreprise à un public interne, comme au grand public.

²⁶ La Poste, EDF-GDF, la SNCF par le biais de l'AHICF, sans compter les initiatives nombreuses dans le secteur bancaire.

Conclusion

Le monde des archives d'entreprises est jeune : la plasticité des organisations évoquée plus haut, la fluidité entre les disciplines, la liberté donnée par une législation absente ou peu contraignante autorisent bon nombre d'expériences. Seules, les contingences de rentabilité peuvent brider le dynamisme des archivistes, qui doivent régulièrement faire preuve de leur « utilité sociale ». Imaginative, l'archivistique en entreprise peut en revanche se voir amalgamer avec les autres métiers de l'information-documentation, voire s'y dissoudre. Il est intéressant de noter que, dans certaines entreprises, le terme « information interne » désigne précisément les archives.

Pour l'archiviste lui-même, l'entreprise est le monde du possible : de par les fonctions qu'il exerce, et la connaissance intime de l'entreprise qu'il détient, il peut se situer au cœur de la stratégie de l'entreprise, et se trouver donc appelé à devoir un jour ou l'autre abandonner son métier d'origine pour progresser dans une carrière que lui propose l'établissement qui l'a accueilli. Se transformer en ingénieur en organisation ou en responsable administratif ou culturel l'intéressera et le motivera sûrement. Y perdra-t-il son âme ? C'est à chaque archiviste de se poser la question, mais il paraîtrait bien hasardeux de répondre de manière systématique par l'affirmative à cette interrogation. Ce peut être au contraire pour lui la meilleure façon de faire connaître et de développer cette fonction « archives ».

Roger NOUGARET

Crédit Agricole SA

Henri ZUBER

SNCF

Les Archives d'entreprise en France

Après avoir rappelé la lente, mais certaine prise en compte des archives d'entreprise par les services d'archives publics au XXe siècle, dont le point d'arrivée est l'ouverture du Centre des archives du monde du travail de Roubaix en 1993, les auteurs relèvent le phénomène relativement massif de création de services d'archives propres aux entreprises dans les années 1990. Ces nouveaux services d'archives se signalent par la nécessité d'une adaptation constante aux contours mouvants des activités, et évoluent sous des statuts différents, selon que leurs fonds soient de nature publique ou privée. En tout état de cause, les archivistes d'entreprises trouvent au sein de

L'Association des archivistes français un lieu de réflexion et d'échanges qui est pour eux unique sur le plan professionnel : les publications de la section des archives économiques et d'entreprise se sont en effet multipliées ces dernières années et les débats professionnels récents (référentiel métiers, records management) ont souvent été lancés au sein de l'AAF depuis la section. Les liens avec la recherche historique, de même que la prise en compte interne par les entreprises de la valorisation des connaissances et du patrimoine, ont en vingt ans atteint un niveau de qualité qui s'explique par la meilleure identification et la plus grande ouverture des fonds. L'archiviste d'entreprise, responsable de cette évolution, devra savoir sauvegarder son identité dans le cadre original d'un service d'archives intégré.

Business Archives in France

After recalling the recognition which business archives have slowly but surely gained from state archival services across the 20th century, culminating in the opening of the Centre for Business and Labour Archives in Roubaix in 1993, the authors address the relatively widespread phenomenon of archival services being created within companies themselves, in the 1990s. These new archival services are characterised by the need to adapt constantly to the changing orientation of business activities and they are subject to varied legislation, depending on whether their holdings are public or private. Regardless of these differences, the French Archival Association (AAF) provides a context for reflection and exchange for business archivists which is unique in the profession: publications from the section of economic and business archives have increased over the last years and professional debate (professional terms of reference, records management) has often been initiated by this section also. Links with historical research have improved radically over the last 20 years, as has the valorisation of knowledge and heritage by businesses internally, which can be explained by better identification and openness of archival holdings. The business archivist, who is responsible for these developments, will have to learn to protect his specific identity in the new framework of an integrated archival service.